La réception du prince-évêque Jacques Christophe Blarer de Wartensee par la vielle de Porrentruy, les 17 et 29 août 1575

Autor(en): **Glaenzer, Antoine**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **111 (2008)**

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-550024

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La réception du prince-évêque Jacques Christophe Blarer de Wartensee par la ville de Porrentruy, les 17 et 29 août 1575

Antoine Glaenzer

Au cours de l'année 2008, de nombreux événements ont marqué le quatre centième anniversaire du décès du prince-évêque Jacques Christophe Blarer de Wartensee. Elu évêque au mois de juin 1575 à Delémont, il est reçu quelques jours après par la ville de Porrentruy. Les fêtes données en son honneur peuvent être abordées par l'intermédiaire des comptes de la bourgeoisie. Ils montrent que si Blarer de Wartensee a été reçu conformément à son rang, les tensions entre les deux partenaires sont apparues en moins d'une année.

Les Archives de la bourgeoisie de Porrentruy ont conservé, sous la dénomination de *Livre des dépenses de la ville de Porrentruy*, le décompte des dépenses effectuées par les bourgeois durant plusieurs siècles. Bien que cette échelle temporelle soit importante, la forme ne change que peu: au cours du temps, les rubriques du compte sont organisées de la même manière. Elles commencent par un *Item* et se terminent par la somme d'argent utilisée.

A la fin du XVI^{e} siècle, le scribe en charge de ces écritures nous offre plus que la simple mention des dépenses: il prend un grand soin à décrire les événements qui les justifient, même lorsqu'ils sont anecdotiques. Il donne ainsi à ses comptes une dimension proche de la chronique, de la narration presque quotidienne de ce qui fait la vie de la ville.

Si l'on apprend beaucoup sur les activités liées à la maison de ville et donc à la vie des bourgeois, il ne faut pas non plus perdre de vue que seuls les faits liés à des dépenses sont enregistrés. Dès lors que la ville n'a pas eu de frais, aucun événement ne nous est perceptible.

Nous éditons ici des extraits de ces livres de compte, dans l'ordre dans lequel les rubriques sont enregistrées, notre commentaire se bornant à présenter les événements selon leur chronologie[1]. En effet, le scribe note les dépenses le jour où elles sont effectuées, ce qui fait que l'ordre d'enchaînement des rubriques ne suit pas nécessairement celui des événements, même si c'est généralement le cas. Pour le reste, le texte parle de lui-même.

La mort de Melchior de Lichtenfels

Melchior de Lichtenfels, prince-évêque de Bâle depuis 1554, décède le 17 mai 1575[2]. A peine apprennent-ils ce décès que les bourgeois de Porrentruy recherchent dans les coffres («es ferretz de céans») les titres et actes dont ils vont avoir besoin. C'est en effet que, depuis le moyen âge et jusqu'à la fin de l'ancien régime, les relations entre le seigneur et les gens qu'il domine sont régies par un contrat mutuel: le seigneur s'engage à offrir sécurité et protection à sa population qui, elle, prend l'engagement de respecter son autorité. Cette relation «contractuelle» se concrétise par une cérémonie au cours de laquelle une communauté prête serment d'obéissance au seigneur. Celui-ci s'engage en contrepartie à confirmer les particularités politiques et institutionnelles (les franchises et libertés) qui font la particularité de cette communauté. La reconnaissance mutuelle des forces en présence – on pourrait aussi dire: les droits et les devoirs de chacun – est à la base de la stabilité et de l'efficience des relations de pouvoir qui lient le dominant et les dominés.

Quelques jours plus tard, Melchior de Lichtenfels est enterré sous le chancel de l'église paroissiale Saint-Pierre de Porrentruy.

La venue de Blarer à Porrentruy

L'élection du 22 juin 1575

Jacques Christophe Blarer de Wartensee est élu prince-évêque de Bâle à Delémont le 22 juin 1575, soit un mois après le décès de son prédécesseur. Le jour même, ou peu de temps après – le texte ne le précise pas vraiment[3] – il se rend à sa résidence de Porrentruy: le pouvoir n'est jamais si bien incarné que par la présence physique de celui qui l'exerce. Pour saluer son arrivée, les bourgeois tirent une salve d'honneur.

Après cette première rencontre entre l'évêque et ses bourgeois de Porrentruy, plus rien ne se passe pendant pratiquement trois mois, tout au moins à en croire les comptes de la bourgeoisie. Dans les faits, l'évêque entreprend les démarches nécessaires pour faire reconnaître son élection par le pape[4].

La prestation de serment: 17 août 1575

A la mi-août, les membres du Conseil de ville sont convoqués au château, précisément pour discuter du problème de la reconduction des franchises. Des négociations ont lieu pendant deux jours jusqu'à ce que l'on se rende dans l'église paroissiale Saint-Pierre, le 17 août, où la bourgeoisie prête serment au nouveau prince. Fait remarquable: la prestation de serment n'engage que la bourgeoisie, qui s'est contentée d'une promesse verbale de la reconduction de ses franchises par le nouveau prince-évêque:

*Et pour ce que l'on ne vouloit faire serrement à sadi*te *Grâce que comme d'ancienneteż, aussi avec de telles réserves et conditions et avec telles confirmations de noz franchises, usances, coustumes et libertées qu'avions heu du passez de ses prédécesseurs évesques, ce que sadi*te *Grâce nous promit et accorda. Et fust toute la bourgeoisie de ceste ville en l'esglise Saint-Pierre de ce lieu faire et prester le serrement de fidélité à sad*ite *Grâce.*

On va ensuite souper au château, et ce sera l'occasion de tirer de nouvelles salves d'honneur.

Le lendemain, escorté par la ville de Porrentruy «pour l'honnestetey de ladite ville», Blarer de Wartensee se déplace à Saint-Ursanne pour y recevoir les serments des habitants de cette ville, de la Prévôté et des Franches-Montagnes.

Alors qu'il n'est encore qu'évêque élu par son chapitre, et donc que ses pouvoirs spirituel[5] et temporel[6] ne sont pas encore officialisés, Blarer de Wartensee engage son action tout d'abord dans le domaine temporel. C'est en prince qu'il se comporte. Il n'est pas question d'une vacance de pouvoir: une fois élu, Blarer n'envisage pas que la suite logique de sa nomination (investitures papale et impériale) lui soit refusée.

La réception officielle offerte par la ville: 29 août 1575

Les préparatifs

Après sa prestation de serment, la bourgeoisie se préoccupe de recevoir officiellement son prince-évêque. Pour cela, le Conseil de ville choisit et équipe certains bourgeois d'armes, de casques et de baudriers et fait une répétition générale du défilé qui doit passer devant messieurs «des Conseilz qu'estoyent en la nouvelle maison de l'arquebuchier pour regarder sy les choses estoyent bien ordonnées». Parallèlement à cette inspection, des tissus de drap noir et blanc – les couleurs de la ville – ont été achetés pour faire des chausses et un pourpoint au porteur de la bannière.

On fait venir des musiciens, fifres et tambours, de plusieurs communautés de l'Evêché: Cortébert, Frinvillier, mais aussi Undervelier et Saint-Ursanne. On se déplace jusqu'au Val-de-Ruz pour compléter ce contingent, et on tente de se concilier les services de maître Jean Chenier, trompette à Saint-Hippolyte, qui décline l'invitation.

Enfin, toujours «pour l'honnestetey de la ville», c'est-à-dire son prestige, on fait venir des invités: un conseiller de Strasbourg et un autre de Montbéliard, soit deux représentants du monde protestant!

La réception

Une fois que l'on est certain que le prince-évêque, qui a momentanément quitté Porrentruy, y reviendra en partant de Lucelle et donc en passant par Alle, on décide d'aller l'accueillir aux confins des limites de Porrentruy, au «Ray chêne», soit là où un chêne marquait la limite entre les deux communautés. On l'y attend, et comme la bourgeoisie a pensé à tout, on distribue des pommes aux participants pour tromper la soif (nous sommes le 29 août!) et l'attente.

A leur arrivée, le prince et son escorte sont accueillis par une véritable fantasia: la bourgeoisie à cheval forme une ronde autour d'eux, tout en tirant des coups de feu en l'air. On escorte ensuite le prince-évêque dans la ville pour se rendre tout d'abord à l'église Saint-Germain, soit à la première église paroissiale de Porrentruy[7]. Il en ressort avec sa suite pour se rendre à l'église paroissiale Saint-Pierre, tandis que les bourgeois lui font une haie d'honneur le long de la Grand-Rue. Il sera enfin escorté jusqu'au pont du bourg – celui qui enjambe actuellement le Creugenat – avant de regagner son château.

Les cadeaux

Pour marquer leur déférence envers leur nouveau prince-évêque, les bourgeois lui offrent deux grandes coupes dorées que l'on a fait faire chez l'orfèvre bâlois Diebold Merian[8] pour la somme importante de 75 livres, tandis que l'on fait faire un gobelet doré par l'orfèvre Gangwolf Fridmann[9], lui aussi bâlois, pour l'offrir au chancelier Jacques Rebstock, «affin qu'il heust les affaires de ladite ville pour recommandée».

Noël et ses étrennes

Au moment de Noël, la tradition veut que le prince-évêque reçoive les bourgeois en son château pour y partager un repas de fête. A cette occasion, la ville de Porrentruy lui offre des étrennes qui sont invariablement de quatre louis d'or. C'était déjà le cas sous l'épiscopat de Melchior de Lichtenfels, et ce le sera sous celui de Blarer de Wartensee. Ainsi, à Noël 1575, le scribe note-t-il dans son compte les quatre florins d'or traditionnels. Cependant, comme on le sait, les relations entre le prince et les bourgeois de Porrentruy ne vont pas tarder à devenir houleuses[10]. Durant l'année 1576, les bourgeois se voient contraints de négocier le maintien de leurs anciens privilèges avec le prince; ces négociations se poursuivent encore au mois de décembre. C'est ce qui amène le scribe à noter que non seulement personne ne s'est rendu à l'invitation du prince-évêque: «pour couse et raisons justes», mais qu'en plus, on lui a refusé les étrennes: «Dont audit an fust rien estrennez à sadite Grâce». Chose relativement exceptionnelle dans les comptes de la bourgeoisie: le scribe en vient à noter une non-dépense, de manière à ce que lorsqu'il devra rendre ses comptes, les scrutateurs n'en viennent pas à lui dire qu'il a oublié une rubrique attendue.

Conclusion

On le sait depuis longtemps, dès son entrée en fonction, Blarer de Wartensee prend les destinées de sa principauté en mains. Manifestement, le nouveau venu n'est pas un tendre et lorsqu'on conteste ses désirs, comme c'est le cas des bourgeois de Porrentruy qui, en avril 1576, espèrent négocier avec leur nouveau seigneur leurs franchises et libertés – ils sont même allés jusqu'à Fribourg-en-Brisgau, pour en discuter avec le chapitre –, il répond franchement:

A quoy par la voix de sondit chancellier, sadite Grâce nous feist à respondre:

Que il ne nous avoit heu mandez sinon pour nous menescer de nous garder du domaiges et non pour demander notre consentement, duquel peu se soucioit car disoit estre notre prince et seigneur et avoir puissance de faire des ordonnances et statuz en ses seigneuries; et qu'il feroit a publier icellesdites ordonnances ausquelles comme subjectz debvrions sans contradictions estre obéyssans et noz régir et gouverner suivant icelles.

A quoy mesdits sieurs les députez demandèrent encore advis pour le pourter en oultre en arrière, ce que par sadite Grâce leurs fust dénéguez et refusez tout plat, disant qu'il avoit pouvoir de faire des status et que passerions par là. Sur quoy mesdits sieurs les députez respondirent à sadite Grâce qu'ilz laissoyent lesdites ordonnances en leurs estre et non estre, force et non force.

Au retour desquelx fust sostenuz au soppey en la maison de céans, y estans plusieurs de messieurs des Conseils. Pour ce: XVI sous.

Ce à quoi le prince nous fit répondre par la voix de son chancelier:

Qu'il nous en avait averti simplement pour nous rendre attentifs à nous préserver d'un dommage et non pour demander notre consentement, dont il se souciait peu car en tant que prince et seigneur il avait le pouvoir de faire des ordonnances dans sa seigneurie; qu'il les ferait publier et qu'en tant que sujets, nous devrions sans contradiction aucune y obéir et nous comporter conformément à celles-ci.

Messieurs les députés demandèrent s'il était possible de consulter les membres des Conseils, ce que le prince leur refusa tout net, disant qu'il avait le pouvoir d'édicter des ordonnances et que nous en passerions par là. Les députés répondirent au prince qu'ils laissaient ces ordonnances en leur être et non être, force et non force.

A leur retour, ils soupèrent à la maison de ville en présence de plusieurs membres des Conseils: 16 sous.

L'accueil que la bourgeoisie réserve au prince permet la mise en valeur d'un double jeu: d'une part ces manifestations rendent ostensible la déférence qui lui est due et d'autre part, la bourgeoisie ne manque pas de montrer sa force, en nombre et en armes. Le prince ne s'est pas laissé impressionner: moins d'une année après son élection, il fait acte de pouvoir et se lance dans un bras de fer avec la bourgeoisie de Porrentruy qui ne verra ses franchises confirmées qu'en 1599[11], après que les membres des Conseils ont fait la connaissance de ses prisons. Moins d'un

an après l'élection d'un nouveau prince-évêque, l'Evêché de Bâle s'éloigne du contrat médiéval qui s'appuyait sur une entente mutuelle des pouvoirs en présence pour s'approcher d'une monarchie éclairée.

Antoine Glaenzer est archiviste adjoint aux Archives de la République et Canton du Jura.

NOTES

[1] Référence: Archives de la bourgeoisie de Porrentruy, cote: VI/50 (1564-1582), pp. 543-724 (ancienne cote: Livre des dépenses de la ville de Porrentruy, 1565-1581, N° 12). Ces comptes ont déjà été utilisés par Xavier Kohler, «Porrentruy au XVI[e] siècle. Extraits des comptes de la ville», dans *Actes de la Société jurassienne d'Emulation 1858*, p. 170, par Auguste Quiquerez, *Ville et château de Porrentruy*, Porrentruy 1870, pp. 61-63, ainsi que par M[gr] Louis Vautrey, *Histoire des évêques de Bâle*, Einsiedeln 1886, vol. 2, pp. 122-125.

[2] *Helvetia Sacra*, t. I /1, Berne 1972, pp. 202-203.

[3] Pour Vautrey, qui s'appuie sur ce passage des comptes de la bourgeoisie tout en reprenant Auguste Quiquerez, l'entrée à Porrentruy se serait faite le 24 juin: M[gr] Louis Vautrey, *Histoire des évêques de Bâle*, Einsiedeln 1886, vol. 2, p. 122 et note 4.

[4] André Chèvre, *Jacques-Christophe Blarer de Wartensee, évêque de Bâle*, Soleure 1962, pp. 25-31.

[5] Il sera confirmé par le pape Grégoire XIII le 4 mai 1576 et intronisé évêque de Bâle le 10 février 1577: *Dictionnaire historique de la Suisse*, Hauterive 2003, t. 2, p. 383a-b.

[6] Il reçoit l'investiture impériale le 15 novembre 1577: *Idem*.

[7] Jachen Sarott, Werner Stöckli, «L'église Saint-Pierre à Porrentruy. Les investigations archéologiques de 1978-1982», dans *Actes de la Société jurassienne d'Emulation 1983*, p. 86.

[8] Diebold (Theobald) Merian, né en 1545, entre dans la confrérie des orfèvres de Bâle *(Zunft zu Hausgenossen)* en 1569. Maître de 1561 à 1565. Membre jusqu'en 1585: *Schätze der basler Goldschmiedekunst 1400-1989*, Bâle 1989, Heft 3, p. 18. http://www.hausgenossen.ch/main/main.php?chapter=11: date de consultation: 29 novembre 2007.

[9] Gangwolf Fridmann, de Guebwiller, entre dans la confrérie des orfèvres de Bâle en 1572, membre jusqu'en 1597-1598, décédé vers 1601: *Schätze der basler Goldschmiedekunst 1400-1989*, Bâle 1989, Heft 3, p. 18.

[10] Hermann Rennefahrt, «Le renforcement du pouvoir public dans l'évêché de Bâle sous le prince-évêque Jacques-Christophe Blarer de Wartensee, 1575-1608», dans *Actes de la Société jurassienne d'Emulation 1960*, pp. 271-307.

[11] André Chèvre, *op. cit.*, pp. 238-239.

Original

[543, § 7] Item, p*ar*[1] la grâce de monsieur n*ot*re prince, furent invitez messieurs des trois Conseilz au disner led*it* jour de Noël en son chasteau. Et pour tousjour entretenir bonne amour et dillection, à luy donnez de bonne estroinne, et pour ung bon an: quatre florins d'or en or à pris de XXXII s*ous*, VI d*eniers* le florin. Font: VI l*ivres*, X s*ous*.

[584, § 5] Item, le lendemain dud*it* jour, par monsieur le prévost Vernier Vergier et monsieur le mayre Henry Hendel, fust annnoncez à messieurs des trois Conseils la mort de feu laudable mémoire monsieur Melchior, évesque de Basle, jadis n*ot*re souverain seigneur et prince.

Auquel jour messieurs les trois chiefz de n*ot*re bourg*eoisie*, avec Germain Buchingner et Nicolas Rossel, lieuten*ant*, furent empeschet[2] et vacquarent à cercher es ferretz de céans certains tiltres et l*ett*res.

Dont fust sostenuz à soppez en la maison de céans, y estant plusieurs de messieurs des Conseils. Pour ce: XVI s*ous*, X d*eniers*.

[585, § 1] Item, le [lacune] jour dud*it* mois, sad*ite* Grâce fust enterrée en l'esglise monsieur Sainct-Pierre de lad*ite* ville au chancel d'icelle[3]. Ou q*ue* sad*ite* Grâce fust suivie p*ar* messieurs des trois Conseilz et grande p*ar*tie de la commune depuis la gravière (où q*ue* l'on l'attendoit)[4] jusques en lad*ite* esglise. Auquel jour estant mesd*its* sieurs des Conseils de retour, p*ar*tie d'iceulx furent empeschez à quelques négoces et besoignes pour lad*ite* ville.

Dont pour lesquelz fust sostenuz en lad*ite* maison de céans: XVI s*ous*.

[591, § 5] Item le 22 jour du mois de juing[5] Jacob Christoffle Blaurer fust, au lieu de Deleymont, esleu evesque de Basle et pour n*ot*re gracieulx seigneur et prince, dès lequel lieu de Deleymont sad*ite* Grâce vint en ceste ville; à la bienvenue duquel l'on descendit et laschat-on aulcungs coups d'artillerie de lad*ite* ville.

Dont fust sostenuz en lad*ite* maison de céans, y estans la plus grande p*ar*tie de messieurs des trois Conseils, q*ue* ceulx qu'avoiyent heu la poine à descendre icelledite artillerie. Pour ce: III l*ivres*, VI s*ous*, III d*eniers*.

[592, § 2] Item, le 16 jour du mois d'aoust, messieurs des trois Conseils furent de la p*ar*t de mo*n*dit gracieulx seigneur et prince mandez au chasteaulx de sa Grâce où fust p*ar* tout le jour disputez de et touchant

Adaptation

Noël 1574

Par la grâce du prince [Melchior de Lichtenfels], messieurs des trois Conseils furent invités à dîner en son château le jour de Noël 1574. Et pour toujours entretenir de bonnes et respectueuses relations, on lui donna des étrennes: 4 florins d'or, au prix de 32 sous, 6 deniers le florin: 6 livres, 10 sous

17 mai 1575

Le lendemain, 17 mai 1575, fut annoncé à messieurs des trois Conseils par le prévôt Vernier Vergier et le maire Henry Hendel, la mort de feue de bonne mémoire Melchior [de Lichtenfels], évêque de Bâle, qui fut notre seigneur et prince.

Ce jour-là, les trois chefs de notre bourgeoisie, accompagnés de Germain Buchinger et de Nicolas Rossel, lieutenant, cherchèrent dans le coffre de céans des titres et des lettres.

On leur offrit à souper en la maison de ville, ainsi qu'à plusieurs membres des Conseils: 16 sous, 10 deniers.

Le [lacune] mai 1575, Melchior de Lichtenfels fut enterré en l'église Saint-Pierre de Porrentruy, sous le chancel. Le cortège a été suivi par messieurs des trois Conseils ainsi que par une grande partie de la commune depuis la gravière (où on l'attendait) jusqu'à l'église. Messieurs des Conseils une fois de retour, une partie d'entre eux purent s'occuper des affaires de la ville.

Pour les soupers pris en la maison de ville: 16 sous.

22 juin 1575

Le 22 juin, Jacques Christophe Blarer a été élu évêque de Bâle et prince à Delémont, d'où il vint en notre ville; pour lui souhaiter la bienvenue, on descendit à sa rencontre et on fit tirer l'artillerie.

On mangea alors dans la maison de ville en présence de la plus grande part des membres des trois Conseils, ainsi que ceux qui avaient participé aux tirs: 3 livres, 6 sous, 3 deniers.

16 août 1575

Le 16 août 1575, messieurs des trois Conseils furent appelés par le prince au château où l'on a discuté toute la journée des deux points qui ont jadis été ajoutés au serment de la ville et sur lesquels elle émet

les deux poincts q*ue* sont estez p*ar* cy devant insérez au serrement dont lad*ite* ville en aye réservez son action. Que pour aultres poinct le toutaige des procédures plus à plain descris et notez au libvre des conclusions de lad*ite* ville p*ar* Henry Farine, scribe.

Dont à leurs retours, mesd*its* sieurs des Conseils ou p*ar*tie d'iceulx furent disner et sopper en la maison de céans où fust sostenuz esd*it* deux repas. Pour ce: II l*ivres*, III *sous*.

[592, § 3] Item, le lendemain dud*it* jour, 17e jour d'aoust, messieurs des Conseils furent derechiefs mandez en son chasteaulx pour et à cause des difficultez susd*ites*. Et pour ce que l'on ne vouloit faire serrement à sad*ite* Grâce que comme d'anciennetez, aussi avec de telles réserves et conditions et avec telles confirmations de noz franchises, usances, coustumes et libertées qu'avions heu du passez de ses prédécesseurs évesques, ce que sad*ite* Grâce nous promit et accorda. Et fust toute la bourg*eoisie* de ceste ville en l'esglise Saint-Pierre de ce lieu faire et prester le serrement de fidélité à sad*ite* Grâce.

Dont au retour mesd*its* s*ieu*rs des Conseils, ou la plus grande p*ar*tie d'iceulx, furent disner p*ar* ensemble en la maison de céans. Et fust sostenus. Pour ce: III l*ivres*, VI s*ous*.

[593, § 1] Item, led*it* jour, à la part de sad*ite* grâce, mesd*its* sieurs des trois Conseilz furent invitez au soppey en son chasteaulx où q*ue* comparissant mesd*its* sieurs certains bourg*eois*. P*ar* ordonnance de mesd*its* sieurs descendirent et lascharent aulcungs coups d'artillerie cependant q*ue* l'on estoit au soppey.

Dont fust sostenuz en la maison de céans pour ceulx ayant ce fait. Pour ce: XII s*ous*.

[593, § 2] Item, le lendemain dud*it* jour, sad*ite* Grâce, accompagnez de soixante cinq hommes à cheval ou environ, tant gentilhommes q*ue* serviteurs, sortirent du matin de ceste ville tirant contre Sainct Ursanne, pour illec recepvoir le serrement des bourg*eois*, manans et habitans d'ilec, ceulx de la Prévostey *comm*e ceulx de la Franche Montaigne. Dont pour l'honnestetey de lad*ite* ville *comm*e pour demonstrer dehue obeyssance à sad*ite* Grâce, mesd*its* sieurs anvoyarent trente six bourg*eois* de ced*it* lieu, tous avec hacquebuches et morillions[6] accompagner sad*ite* Grâce jusques aud*it* Sainct Ursanne. Où q*ue* sad*ite* Grâce feit payer leurs despens, et avec ce, ordonna à monsieur le mayre Henry Hendel, por lors son bourcier, donner à nosd*its* bourg*eois* la somme de quatre florins, laquelle il leur faisoit pr*ése*nt que depuis iceulx ont heu despenduz en toute joyeusetey en lad*ite* maison de céans.

des réserves. Concernant les autres points, la procédure est entièrement décrite dans le livre des décisions de la ville tenu par Henry Farine, greffier.

A leur retour, messieurs des Conseils ont dîné et soupé à la maison de ville: 2 livres, 3 sous.

17 août 1575

Le lendemain, 17 août 1575, messieurs des Conseils sont retournés au château en raison de ces problèmes. On ne voulait prêter serment au prince que comme on le faisait de tout temps, avec les mêmes réserves et conditions et une confirmation de nos franchises, us, coutumes et libertés comme nous l'avions eue de ses prédécesseurs évêques, ce que le prince nous promit de faire et nous accorda. Toute la bourgeoisie de cette ville est alors allée prêter serment au prince dans l'église Saint-Pierre.

Au retour, messieurs des Conseils, ou la plus grande partie d'entre eux, ont dîné ensemble à la maison de ville: 3 livres, 6 sous.

Ce même jour, messieurs des trois Conseils ont été invités à souper au château par le prince en compagnie de quelques bourgeois. Sur l'ordre du Conseil, ils descendirent et tirèrent quelques coups d'artillerie pendant que l'on soupait.

Ceux-là ont mangé dans la maison de ville: 12 sous.

18 août 1575

Le lendemain, le prince, accompagné d'environ soixante-cinq hommes, aussi bien gentilshommes que serviteurs, sortirent le matin de cette ville pour aller à Saint-Ursanne recevoir le serment des bourgeois et des habitants, tant de la Prévôté que des Franches-Montagnes. Pour le prestige de Porrentruy, ainsi qu'en déférence envers le prince, messieurs des Conseils envoyèrent trente-six bourgeois, tous avec des arquebuses et leur casque, accompagner le prince à Saint-Ursanne. Le prince paya leurs frais et ordonna au maire Henry Hendel, qui était aussi son comptable, de donner aux bourgeois la somme de 4 florins qu'ils ont depuis dépensée en toute joyeuseté à la maison de ville.

Lesquelxd*its* trente six bourg*eois* à leurs retour furent soppey en la maison de céans, y estans la plus grande p*ar*tie de messieurs des Conseils. Où q*ue* fust sostenuz: V l*ivres*, XVII s*ous*, VI d*eniers*.

[593, § 3] Item, le lendemain dud*it* jour, messieurs des trois Conseilz, que en aultre jours furent empeschez, à faire élection et ordonner ung ch*ac*un bourg*eois* pour estres en équipaiges convenables, tant hacquebsiers avec morillions, picques avec harnois, que aultres en aultres manières.

Esquelx jours a estez sostenuz en la maison de céans à plusieurs fois. Pour ce: II l*ivres*, XVII s*ous*, VIII d*eniers*.

[594, § 3] Item, poyez à Pierre Cheval, hoste publicque de ceste ville, pour les despens de Rock Jobiez, p*rés*entement chastellain à Montjoye, *comm*e de son cheval, parce que led*it* Rock avoit estez mandez en ce lieu pour conduire, avec Jehan Rossel le jeusne, les bourg*eois* qu'estoyent esleu pour aller au devant de la Grâce de monsieur, en suivant ce qu'avoit estez résoluz p*ar* la pluspart de mesd*its* sieurs des Conseilz; ou que led*it* Rock séjourna icy p*ar* quelques jours en attendant. Pour ce: III l*ivres*, V s*ous*.

[595, § 1] Item, le 28 jour d'aoust, par l'advis de messieurs des trois Conseilz, suivant l'ordonnance p*ar* eulx p*ar* cy devant faicte com*m*ent ung ch*ac*un bourg*eois* et habitant debvoit estre accoustrez et préparez pour aller au debvant de sad*ite* Grâce, furent toutes la bourgeoisie (hormis ceulx esleuz à cheval et aux portes)[7] avec le pannon[8] q*ue* hon*orable* hommes Nicolas Rossel, v*idelicet* lieuten*ant* establiy et ordonnez pourteur dud*it* pannoz p*ar* mesd*its* s*ieu*rs des Conseilz, et p*ar* monsieur le bandelier Vernier Vuillin, son beaul-frère, pourtoit jusques contre la Grand Fin en tirant sur la place du Traict de l'acquebuche, sur quelle place fust faict monstres p*ar* devant mesd*its* sieurs des Conseilz qu'estoyent en la nouvelle maison de l'acquebuchier pour regarder sy les choses estoyent bien ordonnées. Et en après, toute lad*ite* bourgeoisie retira en ordonnance co*n*tre lad*ite* ville, parmy laquelle firent quelque tour, tirant tous contre la curtine de lad*ite* ville; dez laquelle ung ch*ac*un se retira en son domicille.

Auquel jour fust sostenuz en la maison de céans, tant au disney *comm*e au soppey, y estans la plus grande p*ar*tie de mesd*its* sieurs des Conseils. Pour ce: IIII l*ivres*, XVII s*ous*, X d*eniers*.

A leur retour, les trente-six bourgeois sont venus manger à la maison de ville, en présence de la majorité des membres des Conseils: 5 livres, 17 sous, 6 deniers.

19 août 1575

Le lendemain, messieurs des trois Conseils, qui jusqu'alors en avaient été empêchés, ont choisi des bourgeois et donné des ordres pour qu'ils soient correctement équipés, aussi bien les arquebusiers avec leur casque que les porteurs de piques avec leur baudrier, ainsi que tous les autres.

Plusieurs repas ont été servis à cette occasion: 2 livres, 17 sous, 8 deniers.

Payé à Pierre Cheval, hôtelier en cette ville, pour les frais de Rock Jobiez, actuellement châtelain de Montjoie, ainsi que pour son cheval, Rock ayant été choisi, avec le jeune Jean Rossel, pour conduire les bourgeois chargés d'aller accueillir le prince, conformément à la décision prise par messieurs des Conseils; Rock séjourna quelques jours dans cette ville en attendant le prince: 3 livres, 5 sous.

28 août 1575

Le 28 août 1575, à la demande de messieurs des trois Conseils, et conformément au protocole qu'ils avaient établi sur l'habillement et la tenue de chaque bourgeois et habitant qui devait aller accueillir le prince, toute la bourgeoisie fut rassemblée (sauf ceux qui avaient été choisis pour aller à cheval ou se poster aux portes) avec l'étendard de la ville porté par Nicolas Rossel, lieutenant, que messieurs des Conseils avaient chargé de porter la bannière, et par le bandelier Vernier Vuillin, son beau-frère, jusqu'à la Grand-Fin en direction de la place du tir à l'arquebuse, où l'on défila devant messieurs des Conseils qui étaient dans la nouvelle maison des arquebusiers pour les passer en revue. Après quoi la bourgeoisie revint en défilant en ville où elle fit quelques tours pour se rendre à la Courtine; de là, chacun se retira à son domicile.

Ce jour-là, on offrit à dîner et à souper, en présence de la plus grande partie de messieurs des Conseils: 4 livres, 17 sous, 10 deniers.

[595, § 2] Item, pour ce que bonnement l'on ne scavoit quant sad*ite* Grâce seroit de retour (obstant que promesse fusse faicte de p*ar* monsieur le mayre Henry Hendel, estant avec sad*ite* Grâce, d'en advertir mesd*its* s*ieu*rs des Conseilz)[9] furent envoyez Claude Bartholomay jusques à Birseck et Adam Chevin contre Lucellain pour s'informer à la vérité du jour que sad*ite* Grâce debvoit estre de retour.

Fust poyez aud*it* Bartholomay pour ses peines, salaires et despens: XXV s*ous*, et audit Adam Chevin: IX s*ous*.

Item, à ung homme q*ue* led*it* mayre envoya dez led*it* Lucellain, avertissant mesd*itssieu*rs q*ue* sad*ite* Grâce venoit: V s*ous*.

Pour ce, fait le tout en somme: XXXIX s*ous*.

[596, § 1] Item, le lundi 29 jour dud*it* mois[10], estans mesd*its* s*ieu*rs des Conseil informez à la vérité que sad*ite* Grâce debvoit le mesme jour arriver en cested*ite* ville, fust incontinant du bon matin sonnez avec tabourin qu'ung chascung feust à préparer et mectre en telle ordre[11] qu'ung chascung estoit ordon*n*ez, que fust faict. Et allat-on au devant de sad*ite* Grâce jusques au ray[12] chasne d'Alle, où p*ar* quelque espace, l'on attendit sad*ite* Grâce. Et illec estant arriver avec sa noblesse, messieurs les trois m*aît*re bourg*eois* et chiefz de la ville Perrin Bruenin, Jehan Faibvre dict Rougecul et Germain Gindre, lesquels estoyent à cheval et en glad[13] de trois tout devant, accompagnez de trente deux aultres bourg*eois* et hommes à cheval, ch*ac*un en bon ordre, ayans tous ch*ac*un des manches ou chemisses de mailles, avec la cornette[14] que marchoit devant eulx, avec une banderette à la bannère de lad*ite* ville. Descendirent iceulx s*ieu*rs trois m*aît*re bourg*eois* mectant pied à terre, receurent sad*ite* Grâce bien humblement, pendant quoy toute la bourgeoisie qu'estoit en la bande en ensuivant les deux capitaines qu'aloyent devant, firent une ronde et environnarent sad*ite* Grâce et toute sa noblesse ou que se donnoyent ung nombre innumérable d'acquebuches et pistolles, tousjours en tournant. Et ayant mesd*its* s*ieu*rs les m*aît*re bourg*eois* saluez sad*ite* Grâce et sa compagnie, par l'advis d'icelle marcharent devant. Et sad*ite* Grâce aulcune fois en costière, aulcune fois devant ou après, regardant la bande. On veniz jusques devant l'esglise Sainct-Germain. Fust gentillement sonnez l'artillerie depuis sur la clochier, tours, *comm*e dez derrier l'esglise Sainct-Pierre; et illec receu des hommes d'esglise, entra en l'esglise. Et remonstez, entra en la ville et fust conduict jusques en l'esglise Sainct-Pierre où que pendant ce, toute la bande entra en lad*ite* ville, se mectans tous p*ar* bonne ordonnance tout le long de la Grand Rue tout du long des costelz que d'aultre, au milieu desquelx le pannon estoit tousjour au vent.

Parce qu'on ne savait tout bonnement pas quand le prince serait de retour (et bien que le maire Henry Hendel, qui était avec le prince, avait promis d'en avertir messieurs des Conseils), on envoya Claude Bartholomay jusqu'à Birseck et Adam Chevin vers Lucelle pour s'informer de manière sûre du jour du retour du prince.

On paya à Bartholomay pour sa peine, ses frais et comme salaire: 25 sous, et à Adam Chevin: 9 sous.

A un homme que le maire envoya depuis Lucelle pour avertir messieurs des Conseils de l'arrivée du prince: 5 sous.

Au total: 39 sous.

29 août 1575

Le lundi 29 août, messieurs des Conseils étant informés de manière certaine que le prince devait arriver en ville ce jour-là, il fut aussitôt annoncé par le tambour que chacun devait se préparer à rejoindre le poste qui lui avait été assigné, ce qui fut fait. On alla au-devant du prince jusqu'au Ray chêne d'Alle où, à un certain endroit, on l'attendit. Lorsqu'il arriva avec sa noblesse, il fut accueilli par messieurs les trois maîtres bourgeois et chefs de la ville: Perrin Bruenin, Jean Faibvre dit Rougecul et Germain Gindre, qui étaient à cheval et en avant des autres, accompagnés de trente-deux autres bourgeois et hommes à cheval, tous en bon ordre, ayant des manches ou des cotes de mailles et précédés par l'étendard de la ville et le porteur de la bannière de la ville. Les trois maîtres bourgeois mirent pied à terre, saluèrent bien humblement le prince, pendant que toute la bourgeoisie, précédée de ses deux capitaines, faisait une ronde autour du prince et de la noblesse tout en tirant d'innombrables coups d'arquebuses et d'armes à feu, toujours en tournant. Après avoir salué le prince et sa compagnie, et sur son invitation, les maîtres bourgeois lui ouvrirent la route. Le prince, se tenant parfois aux côtés, parfois devant ou derrière, observait la troupe. On arriva devant l'église Saint-Germain. On tira quelques coups d'artillerie depuis le clocher, depuis les tours, ainsi que derrière l'église Saint-Pierre; une fois salué par les religieux, le prince entra dans l'église. Il remonta, entra dans la ville où il fut conduit à l'église Saint-Pierre, pendant que la troupe, entrant dans la ville, se disposait en bonne ordonnance sur les deux côtés de la Grand-Rue, tous derrière la bannière de la ville qui flottait au vent.

Sad*ite* Grâce estant sortie de lad*ite* esglise fust conduit p*ar* nosd*its* bourg*eois* à cheval jusques proche du pont du bourg, avec une ordre bien gardée, et passa sad*ite* Grâce p*ar* l'entremy des routes, la bande estant deçà et delà des rues, prenant depuis la fontaine estant devant la curtine de lad*ite* ville jusques vers la fontaine de Fauvergeotte. Et ne furent aulcungs coups d'acquebuches espargnez pendant q*ue* sad*ite* Grâce passoit ny moings l'artillerie que l'on avoit monstez sur la nouvelle boucherie et pont du bourg.

Estans donc sad*ite* Grâce monstée au chasteaulx, fust faict ung tour en ordonnance p*ar* lad*ite* ville jusques en la maison de curtine de lad*ite* ville où finablement chascung dès là s'en retira.

Auquel jour que le lendemain fust sostenuz en la maison de céans y estans plusieurs notables seigneurs et la plus grande p*ar*tie de messieurs des trois Conseils. Pour ce: XVIII l*ivres*, VIII s*ous*, I d*enier*.

[597, § 1] Item, affin de tousjour entretenir bonne paix, concorde et union entre lesd*its* bourg*eois*, manans et habitans led*it* jour que sad*ite* Grâce feist son entrée, par l'advis de la pluspart de nosd*its* s*ieu*rs des Conseilz, fust fait pr*ése*nt de p*ar* mesd*its* s*ieu*rs m*aît*re bourg*eois* et Conseil à la commune bourgeoisie de la somme de vingt-trois libvres que furent délivrées aux m*aît*res des compagnies des marchands courdonniers et riverains – à ch*ac*un cinq libvres – et au m*aît*re de la compagnie des Gaingneurs, pour ce qu'elle est le plus peuplée: huict libvres.

Font: XXIII l*ivres*.

[597, § 2] Item, le pénultième jour du mois d'aoust, fust sostenuz en la maison de céans pour ceulx qu'avoyent réparrer et rengraissez l'artillerie qu'avoit estée misse en service à la venue de sad*ite* Grâce.

Pour ce: XXVII s*ous*, VIII d*eniers*.

[597, § 3] Item, heu demye libvre Doyen pour ce faire, q*ue* costoit: XXII d*eniers*.

[597, § 4] Item, poyez et délivrez p*ar* l'advis de mesd*its* sieurs aux joueurs d'instrument de flutte et tabourins qu'avoyent jouez et frappez lesd*its* tabourins à la venue de sad*ite* Grâce, et p*ar*tie d'eulx séjournez p*ar* quelque jours en ce lieu en attendant – à scavoir à trois estans du vaulx de Reulx – qu'avoyent séjournez p*ar* huict jours, comprins les journées pour eulx s'en retourner, à chacun d'eulx: II l*ivres*, X s*ous*, font: VII l*ivres*, X s*ous*.

A David Juillebert, de Corthébert; à Vuilloz, de Vaulfrey; et à Pistolet, de Sainct-Ursanne, aussy joueurs de flutte, à ch*ac*un d'eulx: II l*ivres*, X s*ous*, font: VII l*ivres*, X s*ous*.

Le prince une fois sorti de cette église, il fut conduit par les bourgeois à cheval jusqu'au porche du pont du bourg, l'escorte toujours bien ordonnée, et le prince passa au milieu des routes, la troupe s'étant disposée sur les côtés, depuis la fontaine qui est devant la Courtine vers la fontaine de Favergeatte. On n'épargna aucun coup d'arquebuse sur le passage du prince, ni d'artillerie, et l'on était allé jusqu'à la nouvelle boucherie et au pont du bourg.

Le prince ayant regagné le château, on défila encore une fois dans la ville jusqu'à la maison de la Courtine, d'où finalement chacun rentra chez soi.

Le lendemain, 30 août 1575, plusieurs seigneurs et la plus grande partie de messieurs des trois Conseils mangèrent à la maison de ville: 18 livres, 8 sous, 1 denier.

Dans le but de toujours entretenir une paix favorable, la concorde et l'union entre les bourgeois, les résidents et les habitants de cette ville, sur décision des membres des Conseils, le jour où le prince entra dans la ville, on offrit à la commune bourgeoise une somme de 23 livres qui fut donnée aux maîtres des compagnies des cordonniers et riverains – 5 livres chacun – et au maître de la compagnie des laboureurs et des ébénistes, parce qu'elle est constituée de plus de monde: 8 livres.

Au total: 23 livres.

30 août 1575

Le 30 août, on offrit à manger à la maison de ville à ceux qui avaient réparé et graissé l'artillerie mise en service lors de la venue du prince: 27 sous, 8 deniers.

Doyen a reçu une demi-livre pour ce même ouvrage: 22 deniers.

On a aussi payé, sur ordre de messieurs des Conseils, les joueurs de flûte et de tambour qui avaient joué de leur instrument lors de la venue du prince, et comme une partie d'entre eux ont séjourné ici en l'attendant – trois d'entre eux venaient du Val-de-Ruz – pendant huit jours, y compris les journées pour leur retour, pour chacun: 2 livres, 10 sous, soit au total: 7 livres, 10 sous.

A David Juillebert, de Cortébert; à Vuilloz, de Vaufrey; et à Pistolet, de Saint-Ursanne, aussi joueurs de flûte, pour chacun: 2 livres, 10 sous, soit au total: 7 livres, 10 sous.

Item, à deux aultres d'Indevillers, l'ung pfeiffer et l'aultre joueur de tabour, à ch*ac*un d'eulx: II l*ivres*, font: IIII l*ivres*.

Et à ung aultre joueur de tabourg estant de la montaigne de Frivillers: X s*ous*.

Et à Pistolet de Fregiécort: V s*ous*.

Pour ce, faict le tout en somme: XIX l*ivres*, XV s*ous*.

[597, § 5] Item, le jour que l'on fust au devant de sad*ite* Grâce, en attendant icelle, acheptez ung pannier de pommes q*ue* furent délivrées et dép*ar*ties à ung ch*ac*un pour se refreschir. Que costoit: V s*ous*.

[598, § 1] Item, suivant ce qu'avoit estez conclu p*ar* messieurs des trois Conseils, que l'on debvoit achepter quelques coppes pour faire pr*ése*nt à sad*ite* Grâce et aussy achepter quelques honnestes gobeletz pour f*air*e pr*ése*nt à monsieur Jaicque Rebstock, son chancelier[15], affin qu'il heust les affaires de lad*ite* ville pour recommandée, fust suivant ce acheptez de Diebolt Merian de Basle, orphaivre, deux haultes coppes se mectant l'une dedans l'aultre, estantes dorées p*ar* dedans et dehors, au pied desquelles la marque de lad*ite* ville y estoyent, et pesoyent quarante neufz lotz et deux trisey, le lotz au pris de dix huict batz, font septante quatre libvres, cinq solz.

Aussy acheptez de Gangwollff Fridman, aussy orpfaivre dud*it* Basle, ung hault gobbelet avec pied, estans surdorez p*ar* dedans et dehors en aulcungs endroitz seulement, pesant trente ung lotz, le lotz au pris de treize batz, faict trente trois libvres, onze solz, huict deniers.

Lesquelles coppes avantd*ites* furent délivrées et faict pr*ése*nt à sad*ite* Grâce et le moindre gobelet fust pr*ése*ntez aud*it* son chancelier, lesquelx remerciaient bien gracieusement.

Pour ce, font en somme lesdits deux parcelles: I^{c}VII l*ivres*, XVI s*ous*, VIII d*eniers*.

[598, § 2] Item, poyez à Maichelin Monnier, argentier, pour avoir marquez l'une desd*ites* pièces à la marque de lad*ite* ville et ce l'une de celles q*ue* furent pr*ésen*tées à sad*ite* Grâce. Pour ce: VIII s*ous*, VI d*eniers*.

[598, § 3] Item, poyez pour deux boistes que l'on feist faire pour icelles rapourter affin de ne les gacter: VI s*ous*, VIII d*eniers*.

Et pour tous ladi*cte* à mectre la moindre pièce: VIII d*eniers*.

Pour ce: VII s*ous*, IIII d*eniers*.

[598, § 4] Item, donnez à Dedié Salvestre, voueble, pour ses peines et salaires d'avoir appourtez lesd*ites* pièces dez Basle: XII s*ous*.

A deux autres d'Undervelier, l'un fifre et l'autre tambour, pour chacun: 2 livres, soit: 4 livres.

A un autre joueur de tambour venu de la montagne de Frinvillier: 10 sous.

A Pistolet, de Fregiécourt: 5 sous.

La somme est en tout de: 19 livres, 15 sous.

Le jour où l'on est allé accueillir le prince, en l'attendant, on a acheté un panier de pommes que l'on a distribuées à chacun pour se rafraîchir. Il a coûté: 5 sous.

Selon les ordres de messieurs des trois Conseils, qui souhaitaient que l'on achetât quelque coupe pour en faire présent au prince, ainsi que des gobelets respectables pour les offrir à Jacques Rebstock, son chancelier, de manière à ce qu'il voie les affaires de cette ville d'un bon œil, on acheta à Diebold Merian, orfèvre de Bâle, deux grandes coupes pouvant s'emboîter, dorées à l'intérieur et à l'extérieur, avec les armes de la ville sur le pied, pesant 49 lots et 2 trisey, le lot au prix de 18 batz, soit: 74 livres, 5 sous.

On a acheté à Gangwolf Fridmann, aussi orfèvre à Bâle, un grand gobelet avec pied, doré seulement en certains endroits à l'intérieur et à l'extérieur, pesant 31 lots, le lot au prix de 13 batz, soit: 33 livres, 11 sous, 8 deniers.

Les coupes furent offertes en cadeau au prince et le gobelet au chancelier, qui remercièrent bien gracieusement.

Pour les deux présents: 107 livres, 16 sous, 8 deniers.

Payé à Michelin Monnier, argenteur, pour avoir posé les armes de la ville à l'une des pièces offerte au prince: 8 sous, 6 deniers.

Payé pour les deux boîtes que l'on a fait faire afin de ne pas abîmer les deux coupes: 6 sous, 8 deniers.

Et pour celle de la pièce de moindre prix: 8 deniers.

7 sous, 4 deniers.

Donné au garde Didier Salvestre, pour avoir amené les pièces depuis Bâle: 12 sous.

Et à Hannesolz Prudan, conseillier, aussy pour ses peines et salaire d'avoir pourtetz le poyement desd*its* gobeletz, *comm*e ap*er*t par les quictances qu'il en a rapourtez: XVI s*ous*, VIII d*eniers*.

Pour ce, faict le tout: XXVIII s*ous*, VIII d*eniers*.

[599, § 1] Item, poyez à Claudat Rossat, hoste publicque, pour les despens que les avant escriptz joueurs d'instrumens, tant de fluttes *comm*e de tabourins avoyent faict en sa maison, tant en attendant q*ue* sad*ite* Grâce arrivasse que es jours du lendemain de ce qu'elle fust arrivée, le tout p*ar* bon compte faict avec led*it* Choffat, p*rése*nts messieurs des Conseilz de lad*ite* année. Pour ce XXXIII l*ivres*, II s*ous*.

[599, § 2] Item, envoyez Pierre, filz de Nicolas Rossignolat, jusques au lieu de Sainct-Ypolite pourter l*ett*res, missives et rescriptions[16] à m*aît*re Jehan Chenier dud*it* lieu, qu'il luy plaist de venir jusques en ce lieu de Pourrentruy à l'effet de jouer de la trompette avec les gens à cheval de lad*ite* ville, à aller au devant de sad*ite* Grâce quant vouldroit arriver. Ce qu'il, led*it* Chenier, ne voulsut faire, pour quelques négoces à luy survenir comme il rescrivit icy.

Poyez donc aud*it* Pierre Rossignolat, son chemin, peines et salaire d'avoir pourtés lesd*ites* l*ett*res. Pour ce: X s*ous*.

[599, § 3] Item, à la p*ar*t de messieurs des Conseilz, fust invitey en la maison de céans pour l'honnestetey de la ville hon*nnête* homme Heinrich Haser, de Strasbourg et conseillier aud*it* lieu. Et fust sostenuz: IX s*ous*, VI d*eniers.*

[599, § 4] Item, pour l'honnestetey de la d*ite* ville, fust invitey en la maison de céans au soppey Jehan Baudat de Montbéliard. Dont sostenuz: III s*ous*.

[599, § 5] Item, renduz et restituez à hon*nête* homme Nicolas L'Hoste, bourg*eois* et conseillier de ce lieu, trente solz baslois qu'il avoit fournis et poyez pour mander querir aulcungs joueurs d'instrumens du tabourin et fleutes au Vaulx de Reulx. Pour ce: XXX s*ous*.

[605, § 5] Item, p*ar* l'advis et consentement de messieurs desd*its* Conseilz, fust acheptez de Dedié Belleney, marchampt, une aulne trois cart de noir l'anpeng[17], une aulne trois quart de blanc drap, l'aulne au pris de onze solz, deux aulnes trois quart de blanche, fournie l'aulne au pris de cinq solz. Et ce pour faire une vesture de chausse et pourpoin à la libvrée de lad*ite* ville pour filz de Nicolas Rossignolat, q*ue* luy fust donnée pour aller au devant de sa Grâce de mons*eigneu*r et frapper le tabourin. Poyez donc aud*it* Dedier Belleney, y comprins cinq solz pour ung chappeaulx d'aignelin[18] q*ue* l'on donna audit filz Rossignolat. Pour ce: II l*ivres*, II s*ous*, III d*eniers*.

Et à Hannsolz Prudan, conseiller, pour être allé apporter le paiement des gobelets, comme on peut le voir par les quittances qu'il en a ramenées: 16 sous, 8 deniers. Le tout fait: 28 sous, 8 deniers.

Payé à Claude Rossat, aubergiste, pour les frais que les musiciens, flûtistes et tambours, avaient eus chez lui en attendant le prince jusqu'au lendemain de son arrivée, le tout selon un décompte fait avec Choffat, en présence de messieurs des Conseils de cette année: 33 livres, 2 sous.

On a envoyé Pierre, le fils de Nicolas Rossignolat, jusqu'à Saint-Hippolyte pour porter des lettres à maître Jean Chenier pour le prier de venir à Porrentruy jouer de la trompette en accompagnant les gens à cheval qui allaient à la rencontre du prince. Chenier refusa à cause des affaires qu'il avait en cours, comme il nous l'écrivit.

Payé donc à Pierre Rossignolat, pour sa route, sa peine et son salaire d'avoir porté ces lettres: 10 sous.

Aux frais de messieurs des Conseils, pour le prestige de cette ville, on invita à un repas à la maison de ville Heinrich Haser, conseiller de Strasbourg: 9 sous, 6 deniers.

Pour le prestige de cette ville, on invita à un souper à la maison de ville Jean Baudat de Montbéliard: 3 sous.

On a remboursé à Nicolas L'Hoste, bourgeois et conseiller, 30 sous bâlois qu'il avait payés pour aller chercher des joueurs de tambour et de flûte au Val-de-Ruz: 30 sous.

Avec le consentement des membres du Conseil, on acheta à Didier Belleney, marchand, une aune trois quarts de drap noir mesurée à l'empan, une aune trois quarts de drap blanc, au prix de 11 sous l'aune et deux aunes trois quarts d'un autre drap blanc, au prix de 5 sous. C'était pour faire un habit de chausses et un pourpoint aux couleurs de la livrée de la ville pour le fils de Nicolas Rossignolat qui est allé au-devant de Monseigneur l'évêque et frappa le tambour. Payé à Didier Belleney, y compris un chapeau en laine d'agneau à 5 sous qu'on donna au fils Rossignolat: 2 livres, 2 sous, 3 deniers.

[605, § 6] Item, poyez à Th*iébaul*t Porrior, couturier, pour la façon desd*its* chausses et pourpoint. Pour ce: VIII s*ous*.

[607, § 5] Item, p*ar* la grâce de monsieur n*ot*re prince, furent invitez messieurs des trois Conseils led*it* jour de Noël en son chasteaulx. Et pour tousjour entretenir bonne amour et dilection, à luy donner de bonne estronnie et pour ung bon an quatre florins d'or en or, au pris de XXXIII s*ous*, IIII d*eniers* le florin.

Font: VI l*ivres*, XIII s*ous*, IIII d*eniers*.

[609, § 1] Item, le mardy des festes de Noël [1575], suivant la conclusion faicte par messieurs des trois Conseils, fust toute la communaulté de ceste ville, avec les fils de bourg*eois* et Vallaz Sorvantz – non estans de ceste ville –, tous banqueter et disner p*ar* ensemble, et estoyent les trois poilles de la maison de céans remplis et aulcungs en la ville. Et fust donnez des rosts de veaulx, du pain blanc et avec ce du fromaige sur les tables. Et fust despenduz en tout la somme de cinquante libvres baloises, laquelled*ite* somme la bonne grâce de monsieur n*ot*re prince avoit donnez et faict pr*ése*nt à la commune bourgeoisie à sa venue, affin d'iceux despendre et banqueter p*ar* ensemble de joyeusseté. De laquelle somme led*it* sieur m*aît*re bourg*eois* en a faict receptes aud*it* an. Pour ce: L l*ivres*.

[616, § 1] Item, ensuivant ce q*ue* messieurs les avantd*its* députez avoyent prins advis pour pourter en arrière ce que à la p*ar*t de sad*ite* Grâce nous estoit remonstrez, recomparissant avec led*it* s*ieu*r prevost sur le 6^{e} d'apvril dud*it* an, les honnorables hommes Germain Gindre, vieulx m*aît*re bourg*eois*; Nicolas Rossel, lieuten*ant*; Jehan Petitat; Richard Tardy; et led*it* Henry Farine, scribe; p*ar* devant sad*ite* Grâce; fust par la voix et organne dud*it* s*ieu*r prevost dict et desclairez:

Que messieurs [les] m*aît*res bourg*eois* et Conseilz de ceste ville ayant bien leutz et entenduz lesd*ites* ordonnances, trouvoyent icelles estre dérogantes et préjudiciables aux franchises et libertez anciennes de lad*ite* ville, auprès desquelles bien humblement et avec dehue obeyssance nouz prions sad*ite* Grâce qu'il nous heust à maintenir signament quant à ce q*ue* contenoit au taux de la chair et des emendes arbitraires contenues ausd*ites* ordonnances.

Aussy que du passez avyons heu libertez de vendre et achepter franchement tous bestiaulx à ung ch*ac*un, sans aulcungs empeschement.

Joinct ce q*ue* sad*ite* Grâce debvoit considérer les lieulx mal comode et infertille en questions situez, esquelx peu de bien y abondoyent, et q*ue* par ce mestier nous faisoit de praticquer en plusieurs sortes pour recouvrer moyen de noz pouvoir nourrir.

Payé à Thiébaud Porrior, couturier, pour la fabrication des chausses et du pourpoint: 8 sous.

Noël 1575

Par la grâce de Monseigneur le prince, les membres des trois Conseils ont été invités au château le jour de Noël. Et pour entretenir les bonnes relations, on lui a donné de bonnes étrennes: 4 florins d'or pour cette année, au prix de 33 sous, 4 deniers le florin.

Font: 6 livres, 13 sous, 4 deniers.

29 décembre 1575

Le mardi des fêtes de Noël, conformément à la décision prise par messieurs des trois Conseils, toute la communauté de cette ville, avec les fils de bourgeois et Vallaz Sorvantz – qui n'en font pas partie – a été invitée à venir banqueter ensemble, si bien que les trois pièces avec poêle étaient pleines et qu'on dut en mettre ailleurs en ville. On servit sur les tables des rôtis de veau, du pain blanc et du fromage. On dépensa en tout 50 livres bâloises, somme que le prince avait offerte à la ville lors de sa venue pour qu'elle soit dépensée lors d'un banquet de festivités. Cette somme a été enregistrée par le maître bourgeois au compte des recettes de cette année: 50 livres.

6 avril 1576

Pour faire suite à ce que les députés avaient pris des avis sur ce que le prince nous reprochait, le prévôt est venu nous rencontrer le 6 avril 1576, en présence de Germain Gindre, ancien maître bourgeois; Nicolas Rossel, lieutenant; Richard Tardy; et Henri Farine, greffier; il nous déclara:

Que les maîtres bourgeois et les membres du Conseil de cette ville, après avoir consciencieusement lu et compris les ordonnances, trouvaient qu'elles dérogeaient et étaient préjudiciables aux franchises et libertés anciennes de la ville, et pour cette raison, on priait respectueusement le prince de maintenir ce qui concernait le taux des viandes et des amendes arbitraires contenues dans les ordonnances.

Que par le passé, nous avions eu la liberté de vendre et d'acheter à chacun des bestiaux, sans taxe et sans empêchement.

On y a ajouté que le prince devait prendre en considération les terres difficiles d'accès et peu fertiles, où il abonde peu de biens, et que pour cette raison, nous avions besoin d'avoir plusieurs activités pour parvenir à nous nourrir.

Et que ces raisons nous prions et requerions à sad*ite* Grâce de nous maintenir en noz franchises et libertez anciennes, luy desclairant ne nous estre nullement possible de agréer et consentir ausd*ites* ordonnances, les choses avant escriptes bien considérez.

A quoy p*ar* la voix de sond*it* chancellier, sad*ite* Grâce nous feist à respondre:

Que il ne nous avoit heu mandez sinon pour nous menescer de nous garder du domaiges et non pour demander n*ot*re consentement, duquel peu se soucioit car disoit estre n*ot*re prince et seigneur et avoir puissance de faire des ordonnances et statuz en ses seigneuries; et qu'il feroit a publier icellesd*ites* ordonnances ausquelles comme subjectz debvrions sans contradictions estre obéyssans et noz régir et gouverner suiva*n*t icelles.

A quoy mesd*its* s*ieu*rs les députez demandèrent encore advis pour le pourter en oultre en arrière, ce que p*ar* sad*ite* Grâce leurs fust déneguez et refusez tout plat, disant qu'il avoit pouvoir de faire des status et q*ue* passerions par là. Sur quoy mesd*its* s*ieu*rs les députez respondirent à sad*ite* Grâce qu'ilz laissoyent lesd*ites* ordonnances en leurs estre et non estre, force et non force.

Au retour desquelx fust sostenuz au soppey en la maison de céans, y estans plusieurs de messieurs des Conseils. Pour ce: XVI s*ous*.

[664, § 4] Item, le jour de Noël, ja ceoit q*ue* messieurs fussent invitez de la p*ar*t de la bonne grâce de monsieur ledit jour au disney. Sy est ce q*ue* pour couse et raisons justes, n'y heust personne du nombre de mesd*its* s*ieu*rs q*ue* y fust.

Dont audit an fust rien estrenez à sad*ite* Grâce.

[667, § 2] Item, le 13 jour du mois d'aoust 1576, furent coppiées les indultes[19] aultresfois données p*ar* très heureusse mémoire Rudollff, roy des romains, à ceste ville de Pourrentruy[20], affin d'icelles envoyer à gens po*ur* les faire confirmer p*ar* la majesté impérialle. Laquelle coppie fust appreuvée et attestée p*ar* sept notaires digne de foy, tant de ce lieu q*ue* aultres, pour lesquelx fust sostenuz en la maison de céans: XIIII s*ous*, X d*eniers*. Et poyez à Anthoine Bounier, de Montbéliard pour ses peines et attanges, tant de luy q*ue* de son cheval, estant pour ce faict estez arrestez en ceste ville: XX s*ous*.

Pour ce, en tout: XXXIIII s*ous*, X d*eniers*.

Pour ces raisons, nous priions et requérions du prince qu'il nous maintienne dans nos anciennes franchises et libertés, tout en lui déclarant qu'il ne nous est pas possible d'agréer ses ordonnances, en raison des considérations ci-dessus.

Ce à quoi le prince nous fit répondre par la voix de son chancelier:

Qu'il nous en avait avertis simplement pour nous rendre attentifs à nous préserver d'un dommage et non pour demander notre consentement, dont il se souciait peu car en tant que prince et seigneur il avait le pouvoir de faire des ordonnances dans sa seigneurie; qu'il les ferait publier et qu'en tant que sujets, nous devrions sans contradiction aucune y obéir et nous comporter conformément à celles-ci.

Messieurs les députés demandèrent s'il était possible de consulter les membres des Conseils, ce que le prince leur refusa tout net, disant qu'il avait le pouvoir d'édicter des ordonnances et que nous en passerions par là. Les députés répondirent au prince qu'ils laissaient ces ordonnances en leur être et non être, force et non force.

A leur retour, ils soupèrent à la maison de ville en présence de plusieurs membres des Conseils: 16 sous.

Noël 1576

Le jour de Noël 1576, il est vrai que messieurs des trois Conseils étaient invités par le prince à dîner. Mais pour des causes et raisons justes, personne ne s'y rendit.

Il n'a donc pas été donné d'étrennes au prince cette année-là.

13 août 1576

Le 13 août 1576, on fit copier les lettres de franchises données autrefois à cette ville de Porrentruy par l'empereur Rodolphe de Habsbourg, roi des Romains, pour les envoyer à des gens et les faire confirmer par l'empereur. Cette copie a été approuvée et attestée par sept notaires dignes de foi, d'ici et d'ailleurs, que l'on a retenus au souper en la maison de ville: 14 sous, 10 deniers. Et on a payé à Antoine Bounier, de Montbéliard, pour sa peine et l'entretien de son cheval, puisqu'il a dû rester en notre ville: 20 sous.

Ce qui fait en tout: 34 sous, 10 deniers.

[668, § 1] Item, suivant ce qu'avoit estez concluz et arrestez p*ar* messieurs des trois Conseilz, furent envoyez honnorables hommes Germain Gindre, vieulx m*aît*re bourg*eois*; Nicolas Rossel, lieuten*ant*; et Thomas Hendel; au lieu de Fryburg en Brisgauw à l'effet de faire remontrance à messieurs de chappitre de Basle des promesses q*ue* notre gracieulx seig*neur* et prince mon*sieu*r, Jacob Christoff Blaurer, évesque de Basle, nous avoyt faict en pr*ése*nces desd*its* s*ieu*rs de chappitre q*ue* de certains notables seigneurs et gentilhommes, et ce avant que luy voulussions faire et prester le serrement d'obeyssants et de subjectz, scavoir qu'il nous donneroit les confirmations de noz franchises et libertés semblablement, une réserve touchant les deux poinctz aultresfois adjoustez au serrement q*ue* l'on faict à ch*ac*un évesque de Basle esleuz.

Item, de noz rendre et restituez les hacquebuches aultresfois prinses à aulcungs de noz cobourgeois tirant sur la rivière du vivant de feue laudable mémoire Melchior, évesque de Basle, et ce sans aulcune réserve ou condition quelconques, et lesd*ites* confirmat*ion*s et revers aussy de mesme sorte et telles et semblables que celles que feu led*it* Melchior les nous avoit heu donnez, sans changement, adjonction ou diminution quelconques, fors et réservez des noms du jour, lieu et de l'an. Ce nonobstant, après led*it* serrement prestez, sad*ite* Grâce nous voulsut donner noz confirmations, à condition telle que nous les debvions roimbre en sa chancellerie avec quatorze escuz d'or, semblablement noz p*rése*ntea une réverse tout dissemblable à celle qu'avons dud*it* feu Melchior, en laquelle sont adjoustez à la fin et préambule d'icelle aulcunes clausules captioses, du tout répugnantes, et contre nosd*ites* franchises et libertés.

Item, se submit de poyer le juste pris de valleur des hacquebuches détenues à nosd*its* cobourg*eoi*s, avec telles conditions que ceulx à qui ap*par*tenoyent, et tous aultres bourg*eois* ne debvoyent doresenavant tirer sur sad*ite* rivière.

Toutes lesquelles choses mesd*its* s*ieu*rs des Conseilz n'ayant voulsuz accepter, ains s'estans pourveu de conseil et remède convenable, anvoyarent lesd*its* desputez pour en faire remonstrance à mesd*its* s*ieu*rs de chappitre, co*mm*e dit est, avec l*ett*res de crédentz et instructions nécessaires q*ue* leurs furent données.

Lesquelx desputez, avec Jehan Nicolas estans envoyez avec eulx pour les servir, d'ung vouable et leurs quatres chevaulx, despendirent en allant illec séjournant *comm*e en retournant: XXXII l*ivres*, XIII s*ous*, XI d*eniers*.

Et poyez ausd*its* s*ieu*rs Germain Gindre; Nicolas Rossel, lieuten*ant*; et Jehan Nicolas; pour ch*ac*un huict journées: V s*ous*, q*ue* les journées et lad*ite* auges des chevaulx qu'ilz avoyent, aultant font XII l*ivres*.

Conformément à la décision prise par messieurs des trois Conseils, on envoya Germain Gindre, ancien maître bourgeois; Nicolas Rossel, lieutenant; et Thomas Hendel; à Fribourg-en-Brisgau dans le but de faire quelques observations aux chanoines du chapitre de Bâle sur des promesses que notre prince, Jacques Christophe Blarer, évêque de Bâle, nous avait faites en présence du chapitre ainsi que de certains nobles, et cela avant que nous n'ayons accepté de lui prêter serment, à savoir qu'il confirmerait nos franchises, excepté les deux points qui furent ajoutés au serment que l'on fait à chaque évêque de Bâle lorsqu'il est élu.

De même, de nous rendre les arquebuses qui furent confisquées à nos combourgeois qui tiraient au-dessus de la rivière du vivant de Melchior [de Lichtenfels], évêque de Bâle, et ce sans aucune réserve, les confirmations devant se faire de la même manière que celles que Melchior nous avait données, sans aucun changement, adjonction ou retrait, sauf
les noms du jour, du lieu et de l'année. Malgré cela, après avoir prêté serment, le prince accepta de nous donner la confirmation de nos franchises, à la condition que nous les rachetions pour 14 écus d'or à payer en la chancellerie, et de même, il nous présenta une réserve tout à fait différente de celle que nous avions de feu Melchior, en laquelle sont ajoutées à la fin et en préambule des clausules captieuses, parfaitement contraires et opposées à nos franchises et libertés.

Il proposait de payer les arquebuses confisquées à nos combourgeois, en fonction de la condition de ceux à qui elles appartenaient, mais dorénavant il serait interdit de tirer au-dessus de la rivière.

Messieurs des Conseils ne voulant pas accepter ces conditions, mais bien au contraire, s'étant munis de conseils appropriés, envoyèrent les députés devant le chapitre pour leur en faire l'observation, munis de lettres de créances et de leurs instructions.

Ces députés, accompagnés de Jean Nicolas comme serviteur, d'un garde-champêtre et avec leurs quatre chevaux, dépensèrent en allant, séjournant et revenant: 32 livres, 13 sous, 11 deniers.

Et de quant aud*it* s*ieu*r Thomas Hendel, icelluy ne voulsut rien prendre pour ses journées ny pour le loichaige de son cheval, disant qu'il en faisoit p*rése*nt à lad*ite* ville. Pour ce faict le tout en somme: XLIIII l*ivres*, XIII s*ous*, XI d*eniers*.

[669, § 2] Item, le 19 jour du mois d'octobre dud*it* an, fust envoyez Vernier Vachelet, habitant de ceste ville, au lieu de Freyburg in Brisgauw pourter l*ett*res missives et rescriptions de la p*ar*t de cested*ite* ville à messieurs de chappitre et chalonne dud*it* Fribourg, affin que des grieftz q*ue* messieurs les desputez leurs avoyent mis au devant, comme cy devant est faict mention; l'on sceut entendre une responce d'iceulx. Et rappourta led*it* Vachelet une responce desd*its* s*ieu*rs par escript que contenoit en somme qu'iceulz prioient qu'eussions à sorceoir toutes choses causant ce faict et que en brieftz, il y mectroyent telle ordre qu'en aurions contentement, voyre qu'il desiroyent et vouloyent de ce faict confabuler avec la grâce de mons*eigneu*r bouche à bouche.

Dont poyez à Vernier Vachelet pour ses journées et despens, tant en allant illec sejournant que de son retournant. Pour ce: III l*ivres*, X s*ous*.

[670, § 3] Item, le 7 jour du mois de décembre, hon*nêtes* ho*mm*es Jehan Faibvre, m*aît*re bourg*eois*; Germain Gindre, vieulx m*aît*re bourg*eois*; Laurent Belleney; Nicolas Rossel, lieuten*ant*; Thomas Hendel; et Henry Farine, scribe; comparurent p*ar* devant la bonne grâce de mons*ieu*r en son chateaulx à l'effect des six articles dont l'on est en différang avec sad*ite* Grâce, co*mm*e cy devant est faict mention. Où q*ue* touchant iceulxd*its* poinctz fust dez le matin jusques environ les onze heures disputez avec sad*ite* Grâce le tout co*mm*e peult ap*er*roire partie qu'en estre notez p*ar* led*it* scribe.

Dont après ce furent disner mes s*ieu*rs en la maison de céans, où q*ue* fust sostenuz: XXV s*ous*, VIII d*eniers*.

[711, § 2] Item, pour ce que en l'an 1575 passez, en descendant et laschant aulcungs coups d'artillerie et de mortiers dez dessus la plaice que dez la curtine de la ville à la venue de n*ot*re gracieulx seig*neur* et prince, l'on avoit rompus plusieurs des Schiltes et armories des villes voisinnes, q*ue* sont es fenestres de lad*ite* curtine et signament celle de la ville de Bielne, qu'estoit du tout rompus. Fust rescript à Rudolff Vachter, bourg*eois* de Basle, pour en refaire une du tout semblable ou à peu près et d'aultres pièces et d'aultres Schiltes. Et aussy pour en faire et brusler sur verre une à la marque de ceste ville pour envoyer à monsi*eur* le révérend abbey de Lucellain pour mectre au nouveaulx clostre dud*it* Lucellain.

Dont poyez au secrétaire dud*it* Rudollff pour lesd*ites* deux neuves Schiltes et pièces misses et aultres qu'il appourtat: XIIII l*ivres*.

On a payé à Germain Gindre; Nicolas Rossel, lieutenant; et Jean Nicolas; pour les huit journées faites par chacun: 5 sous pour leurs journées et pour l'auge de leurs chevaux, soit 12 livres.

Quant à Thomas Hendel, il ne voulut rien avoir, ni pour ses journées, ni pour le couchage de son cheval, disant qu'il offrait ses services à sa ville: 44 livres, 13 sous, 11 deniers.

19 octobre 1576

Le 19 octobre, Vernier Vachelet, habitant de cette ville, fut envoyé à Fribourg-en-Brisgau porter des lettres aux chanoines, afin qu'ils se prononcent sur les griefs dont nos députés leur avaient fait part; on souhaitait entendre leur réponse. Vachelet rapporta une réponse écrite qui contenait, en résumé, qu'ils nous priaient de surseoir à toute chose touchant ce fait et que très rapidement, ils y mettraient bon ordre et que l'on en aurait entière satisfaction, voire qu'ils souhaitaient en parler directement avec le prince.

Payé à Vernier Vachelet, pour ses journées et ses frais, en allant, séjournant et revenant: 3 livres, 10 sous.

7 décembre 1576

Le 7 décembre 1576, Jean Faibvre, maître bourgeois; Germain Gindre, ancien maître bourgeois; Laurent Belleney; Nicolas Rossel, lieutenant; Thomas Hendel; et Henry Farine, greffier; comparurent, à son invitation, devant le prince au château pour discuter des six articles qui sont l'objet d'un différend avec le prince. On en discuta avec le prince dès le matin jusque vers onze heures, comme on peut le voir par ce qui a été noté par le scribe.

Après quoi messieurs furent dîner en la maison de ville: 25 sous, 8 deniers.

Parce que l'an passé, en 1575, lorsqu'on a tiré avec l'artillerie et les mortiers sur la place de la Courtine lors de la venue du prince, on a cassé plusieurs enseignes et armoiries des villes voisines qui sont aux fenêtres de la Courtine, et particulièrement celles de la ville de Bienne, qui étaient entièrement détruites, on a écrit à Rodolphe Vachter, bourgeois de Bâle, pour qu'il en refasse une, si possible identique, ainsi que d'autres pièces et d'autres enseignes. Et aussi pour faire un vitrail aux armes de la ville pour l'envoyer à l'abbé de Lucelle pour son nouveau cloître.

[724, § 1] Item, payez aux hostes suigans, bourg*eois* de ceste ville, pour despences faictes en leurs maisons en cested*ite* p*rése*nte année: [...]

A Pierre Cheval: XXXIII s*ous* pour despence faicte en sa maison p*ar* deux repas p*ar* lesd*its sieu*rs m*aît*re bourg*eois* Germain Gindre et Jehan Faibvre dit Rougecul; q*ue* p*ar* Nicolet Rossel, lieuten*ant*; et Thomas Hendel à faire la court et tenir compagnie à messieurs les chaloniers Rambstein[21] et Thestingner[22] de Fryburg, qu'estoyent logés en la maison dud*it* Pierre Cheval lors qu'ilz reviendrent d'accompaigner la bonne grâce de mons*ieu*r notre prince que s'estoit estez consacrer à Deleymont.

RÉFÉRENCE

Archives de la bourgeoisie de Porrentruy, cote: VI/50 (1564-1582). (Ancienne cote: Dépenses de la ville de Porrentruy, 1565-1581, N° 12).

NOTES

[1] L'italique met en évidence les abréviations développées.

[2] Empêcher: s'arrêter, s'occuper longuement d'une chose: GODEFROY, *Lexique de l'ancien français*, Paris 1982, p. 158c.

[3] *Helvetia sacra*, t. I / 1, Berne 1972, pp. 202-203.

[4] Le scribe met les parenthèses.

[5] Passage cité par: M^gr^ Louis VAUTREY, *Histoire des évêques de Bâle*, Einsiedeln 1886, vol. 2, p. 122, note 4.

[6] Morion: casque léger à calotte sphérique. Le morion était le casque de l'arquebusier: *LITTRÉ*.

[7] C'est le scribe qui met les parenthèses.

[8] Terme de blason; écusson d'armoirie: *LITTRÉ*.

[9] C'est le scribe qui met les parenthèses.

[10] Passage cité par: M^gr^ Louis VAUTREY, *Histoire des évêques de Bâle*, Einsiedeln 1886, vol. 2, pp. 128-130.

[11] En français, «ordre» a été souvent féminin jusqu'au XVII^e^ siècle: *ROBERT, Dictionnaire historique de la langue française*, Paris 1992, t. 2, p. 1378b.

[12] Probablement: limite: *FEW*, Index, t. 2, p. 1828b: ray (asuisse) limite 23, 236a.

[13] «glad»: lecture incertaine.

[14] Cornette: autrefois étendard de compagnie de cavalerie et de dragons: *LITTRÉ*.

[15] DIJU: http://www.diju.ch/index.php?PAGE=detail&ID=5891; date de consultation: 18 novembre 2008.

[16] Rescription: action de réécrire ou d'ajouter à ce que l'on a écrit: *FEW*, 10, p. 289b.

[17] Sans doute dans le sens de: «mesurée à l'empan», soit de l'extrémité du pouce à celle du petit doigt, la main ouverte au maximum: *FEW*, t. 17, pp. 163-164.

[18] Agnelin: laine d'agneau: *HUGUET*; peau d'agneau mégissée à laquelle on a laissé la laine: *LITTRÉ*.

[19] Indultes: droit accordé: *LITTRÉ*.

[20] Les franchises accordées par Rodolphe de Habsbourg à la ville de Porrentruy en 1283.

[21] Jean Bernard de Ramstein: *Helvetia sacra*, t. I / 1, Berne 1972, p. 300.

[22] Marc Tettinger: *Helvetia sacra*, t. I / 1, Berne 1972, p. 231.

On a payé au secrétaire de Rodolphe, pour les deux enseignes, les pièces et tout ce qu'il apporta: 14 livres.

1577

On a payé aux hôtes suivants, bourgeois de cette ville, pour des dépenses faites dans leur maison en cette présente année 1577: [...]

A Pierre Cheval: 33 sous pour les deux repas qu'il a offerts aux maîtres bourgeois Germain Gindre et Jean Faibvre dit Rougecul; à Nicolet
Rossel, lieutenant; et à Thomas Hendel, pour faire la cour et tenir compagnie aux chanoines Ramstein et Tettinger de Fribourg, qui ont été logés dans la maison de Pierre Cheval lorsqu'ils revinrent d'avoir accompagné notre prince qui s'était fait consacrer à Delémont.